



Arrêté fédéral relatif au financement de la modernisation et de la numérisation de l'Administration fédérale des douanes (Programme DaziT)

du 12 septembre 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 15 février 2017²,
arrête:

Art. 1

¹ Un crédit d'ensemble de 393 millions de francs est autorisé pour le programme DaziT concernant la modernisation de l'Administration fédérale des douanes (AFD), notamment pour le renouvellement intégral des technologies de l'information et de la communication.

² La répartition du crédit d'ensemble sur les différents crédits d'engagement et tranches est définie dans l'annexe.

Art. 2

¹ La première partie de la première tranche, d'un montant de 71,7 millions de francs, est validée par le présent arrêté fédéral.

² La seconde partie de la première tranche, d'un montant de 123 millions de francs, est validée par le chef du Département fédéral des finances (DFF) après consultation d'un organisme tiers externe et indépendant. Le chef du DFF informe les commissions des finances du résultat de cette consultation.

³ Les deuxième, troisième et quatrième tranches de respectivement 89,6 millions de francs, 59,2 millions de francs et 49,5 millions de francs seront libérées par le Conseil fédéral.

¹ RS 101

² FF 2017 1567

⁴ Dans le cadre des tranches libérées, le Conseil fédéral peut effectuer des transferts à l'intérieur des crédits d'engagement A à G et entre ceux-ci. En cas de transfert, le crédit concerné peut être augmenté de 10 % au plus. Le Conseil fédéral peut utiliser les réserves lorsqu'un besoin financier supplémentaire ne peut pas être couvert par des transferts.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 14 juin 2017

Le président: Jürg Stahl

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 12 septembre 2017

Le président: Ivo Bischofberger

La secrétaire: Martina Buol

Annexe
(art. 1, al. 2)

Crédits d'engagement et tranches

Crédits d'engagement	Montants en francs			
	1 ^{re} tranche	2 ^e tranche	3 ^e tranche	4 ^e tranche
A) Pilotage et transformation	33 500 000	23 000 000		10 500 000
B) Fondements informatiques	68 900 000	42 700 000	26 200 000	
C) Portail et clients	43 500 000	40 900 000	2 600 000	
D) Refonte de la gestion du trafic des marchandises	66 100 000	56 400 000		9 700 000
E) Refonte de la perception des redevances	57 700 000		41 700 000	12 200 000
F) Services partagés	62 000 000		21 700 000	26 700 000
G) Contrôle et résultat	29 600 000		17 700 000	11 900 000
H) Réserves	31 700 000	31 700 000		
Crédit d'ensemble	393 000 000	194 700 000	89 600 000	59 200 000

1^{re} tranche: mise en place des bases et optimisation du trafic des marchandises, réserves

2^e tranche: consolidation des données et optimisation des redevances

3^e tranche: consolidation des applications et optimisation du contrôle et des rapports

4^e tranche: harmonisation de l'architecture et optimisation de l'analyse des risques

